

Séminaire régional pour le Pacifique du Comité de décolonisation

Question n° 13555 adressée à M. le Premier ministre

Texte de la question : M. Richard Tuheiava attire l'attention de M. le Premier ministre sur le refus opposé par les autorités organisatrices du séminaire régional du Comité de décolonisation de l'ONU qui se tient à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 18 au 20 mai 2010 dans l'enceinte du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (C.P.S.), d'inviter, ou tout le moins d'ouvrir l'accès aux travaux officiels dudit séminaire à une délégation en provenance de Polynésie française composée de trois élus polynésiens et de lui-même, appartenant au parti indépendantiste polynésien Tavini Huiraatira no te Ao Maohi - FLP.

Cette délégation d'élus polynésiens (composée également de MM. Victor Maamaatuaiahutapu et Hirohiti Tefaarere) est sous la direction de M. Oscar Manutahi Temaru, président de l'Assemblée de la Polynésie française. Sans réponse à une demande officielle adressée au Comité de décolonisation de l'ONU à New York, et en dépit d'un accord visant à intégrer la délégation polynésienne dans celle du Front de libération nationale Kanak (FLNKS) invitée au séminaire, une fin de non-recevoir d'ordre administratif et logistique leur a été opposée.

Or, un tel séminaire international constitue une première dans l'histoire de l'outre-mer français et pouvait attester, par une invitation espérée d'une délégation polynésienne, d'une réelle volonté du Gouvernement français de s'engager avec la Polynésie française dans un processus d'accompagnement politique, économique et social loyal et transparent vers un processus d'autodétermination libre et empreint de résilience.

Tel est le véritable sens des dispositions de l'article 73 de la Charte des Nations Unies qui fonde juridiquement et politiquement l'existence même du Comité de décolonisation ainsi que sa fameuse liste des pays à décoloniser de laquelle la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie avaient été toutes deux retirées en 1947 et sur laquelle seule cette dernière a été réinscrite en mars 1987.

En refusant l'accès à ces élus polynésiens pacifiques, ainsi d'ailleurs qu'à des organisations coutumières kanaks telles que le Sénat coutumier, un tel écart est susceptible de porter atteinte à la crédibilité des missions et des finalités du Comité de décolonisation ainsi qu'à l'indépendance de son organisation.

Il sollicite donc son intervention pour permettre qu'un tel manquement, commis sur sol français, puisse cesser.